

## **COMMUNIQUE**

L'orage qui s'est abattu, lundi soir, sur Haguenau et sa région, a été d'une violence exceptionnelle. Compte tenu de l'ampleur de l'événement, la Ville et la Communauté de communes ont mis sur pied un dispositif d'assistance aux ménages et aux entreprises qui auraient subi des dégâts ou des préjudices consécutifs à l'orage.

En premier lieu, un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle va être constitué. Une telle procédure ne dispense en aucun cas chaque victime de déclarer le sinistre à son assureur. Par ailleurs, pour compléter le dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les victimes doivent demander à la commune (par courrier adressé au Maire) l'engagement de cette procédure (la demande doit mentionner la date, la nature de l'événement ainsi que la nature des dommages subis).

En second lieu, les services de la Ville et de la Communauté de communes se tiennent à la disposition des administrés pour les conseiller et les assister :

- des conseils en matière de démarches à effectuer auprès des assureurs ;
- en matière de diagnostic des installations techniques intérieures qui auraient pu être à l'origine ou qui auraient pu aggraver les remontées d'eau dans les caves ;
- pour l'aide à l'enlèvement d'objets encombrants ou de débris, en lien avec l'orage ; cette aide pourra être apportée durant 8 jours.

Les services à contacter sont les suivants :

### **Conseils assurances**

Service des Affaires Juridiques : 03 88 90 68 46

### **Conseil et diagnostic des installations**

- pour la Ville de Haguenau : Service Assainissement : 03 88 90 68 79
- pour les autres communes de la Communauté de Communes : SIVOM de Schweighouse : 03 88 07 22 44 (sauf Niederschaeffolsheim, Wittersheim, Hochstett, Wahlenheim : Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement : 03 88 05 32 32)

### **Enlèvements des encombrants**

Direction des Interventions Urbaines : 03 88 63 95 10

Par ailleurs, les personnes qui constateraient des dégâts extérieurs, sur la voirie ou les espaces publics, peuvent les signaler à la Direction des Interventions Urbaines, au numéro suivant : 03 88 63 95 28.